

faire garder à leurs fidèles. A cette fin Nous aimons à réitérer tant et plus la recommandation, faite dans nos précédentes Lettres Apostoliques, *que tous les prêtres s'appliquent à posséder la connaissance et la pratique de l'une et l'autre langue, anglaise et française, et, qu'écartant toute susceptibilité, ils se servent tantôt de l'une tantôt de l'autre, selon les besoins des fidèles.*

Enfin, que tous les catholiques se le rappellent, ils ne peuvent et ne doivent avoir rien plus à coeur que de garder la charité les uns envers les autres, car c'est par là qu'ils se montreront les disciples du Christ: *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si caritatem habueritis ad invicem.*<sup>1</sup> Et s'il est des circonstances où l'on doit surtout s'y conformer, c'est assurément quand des causes de dissension proviennent de la divergence des opinions ou de l'opposition des intérêts. Nous voulons que des avertissements sévères soient donnés à quiconque, parmi le clergé ou les fidèles, à l'encontre de la doctrine évangélique et de Nos prescriptions, oserait à l'avenir nourrir ou exciter les animosités qui ont divisé les Canadiens jusqu'à ce jour. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un refusait d'obéir, les évêques ne devront pas hésiter, avant que le mal s'aggrave, d'en référer au Siège Apostolique.

Comme gage des dons célestes et témoignage de Notre particulière bienveillance, à Vous, Notre cher Fils, et à Vous, Vénérables Frères, ainsi qu'aux fidèles confiés à vos soins, Nous accordons de tout coeur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 7 juin, en la fête du Sacré-Coeur de Jésus, 1918, de Notre Pontificat la quatrième année.

BENOIT XV, PAPE.

<sup>1</sup> JEAN, XIII, 35.